

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 FÉVRIER 2017**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 10/02/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 23/02/2017

**Délibération n° D-2017-84**

Ancien Centre de transfert et déchèterie de Souché -  
Approbation de la vente de ces deux sites à la Communauté  
d'Agglomération du Niortais

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Sébastien PARTHENAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG

**Excusés :**

Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction Patrimoine et Moyens**

**Ancien Centre de transfert et déchèterie de Souché -  
Approbation de la vente de ces deux sites à la  
Communauté d'Agglomération du Niortais**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'article L3112-1 du CGPPP, la cession entre personnes publiques est possible sans procédure de déclassement préalable dès lors que cela relève de la compétence de la Personne Publique acquéreur.

La Ville de Niort est propriétaire, rue Vaumorin :

- de l'ancien Centre de transfert, cadastré section IA n° 76 pour une surface cadastrale de 4 814 m<sup>2</sup> ;
- de la Déchetterie de Souché cadastrée section IA n°109 pour une surface cadastrale de 2 486 m<sup>2</sup>.

Ces deux propriétés ont fait l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition de biens immeubles par la Ville de Niort au profit de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) en date du 25 mars 2002 au titre de la compétence de la protection et de la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

La CAN souhaite aujourd'hui réaliser la démolition de l'ancien Centre de transfert. Dans ce cadre, il apparait opportun qu'elle en soit directement propriétaire afin de mener à bien l'ensemble des démarches administratives, techniques, environnementales et financières.

Il sera expressément porté à la connaissance de la CAN au sein de l'acte notarié l'ensemble des diagnostics immobiliers et environnementaux relatifs aux sites concernés.

Afin de tenir compte de l'importance du coût de démolition et dans la mesure où ce site restera affecté par la CAN à la compétence susmentionnée, il vous est proposé de lui céder à l'euro symbolique, conformément à l'estimation du service France Domaine.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- céder à la CAN les parcelles de terrain cadastrées section IA n°76 et 109 au prix de l'euro symbolique avec dispense de paiement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte authentique à intervenir ;

- préciser que les frais de notaire relatifs à la rédaction de l'acte authentique seront à la charge du bénéficiaire.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX-SÈVRES  
PÔLE GESTION PUBLIQUE  
SERVICE FRANCE DOMAINE  
44, RUE ALSACE-LORRAINE  
BP 19149  
79061 NIORT CEDEX 9  
TÉLÉPHONE : 05.49.06.39.36  
FAX : 05.49.24.63.32

Le 4 janvier 2017

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DES DEUX-SÈVRES

SERVICE FRANCE DOMAINE

**POUR NOUS JOINDRE : 05 49 06 39 36**

À commune de Niort

Affaire suivie par : Jean Claude Joulain  
Téléphone : 05.49.06.39.36  
Courriel : jean.claude.joulain@dgfip.finances.gouv.fr

**Réf. : 2016-191-V1006**

## AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

**DÉSIGNATION DU BIEN : ENSEMBLE IMMOBILIER (INCINÉRATEUR) ET DÉCHETTERIE**

**COMMUNE : NIORT**

**ADRESSE DU BIEN : «rue vaumorin »**

**VALEUR VÉNALE : 1 €**

### 1 – SERVICE CONSULTANT

- COMMUNE DE NIORT
- AFFAIRE SUIVIE PAR : MONSIEUR SYLVAIN

### 2 – DATE DE CONSULTATION

- DATE DE RÉCEPTION : 09/12/2016
- DATE DE VISITE : 28/12/2016
- DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT » : 09/12/2016

### 3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

DEMANDE D'ESTIMATION EN VUE D'UNE CESSIION AMIABLE DE L'ENSEMBLE PAR LA COMMUNE À LA CAN, À LA CHARGE DE CELLE CI DE FAIRE DÉMOLIR L'INCINÉRATEUR, ET DE DÉPLACER LA DÉCHETTERIE, POUR CRÉATION D'UN CENTRE DE TRANSFERT SUR L'ENSEMBLE DU SITE.

### 4 – DESCRIPTION DU BIEN

- RÉFÉRENCE CADASTRALE : IA 76 ET 109 POUR 7 300 M<sup>2</sup>

DESCRIPTION DU BIEN : Sur parcelle IA 76, présence d'une ancienne usine d'incinération, fermée en 1996, et destiné à la démolition,

Parcelle IA 109 aménagée en déchetterie.

▪ 5 - SITUATION JURIDIQUE

- NOM DU PROPRIÉTAIRE : COMMUNE DE NIORT
- SITUATION D'OCCUPATION : estimée libre de toute occupation.

6 - URBANISME ET ÉLÉMENTS PARTICULIERS DE PLUS-VALUE ET/OU DE MOINS-VALUE

EN ZONE UM AU PLU, BÂTIMENTS DESTINÉS À LA DÉMOLITION.

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Le prix de cession envisagé de 1 € n'appelle pas de commentaires de la part du service des domaines.

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

- 1 AN

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

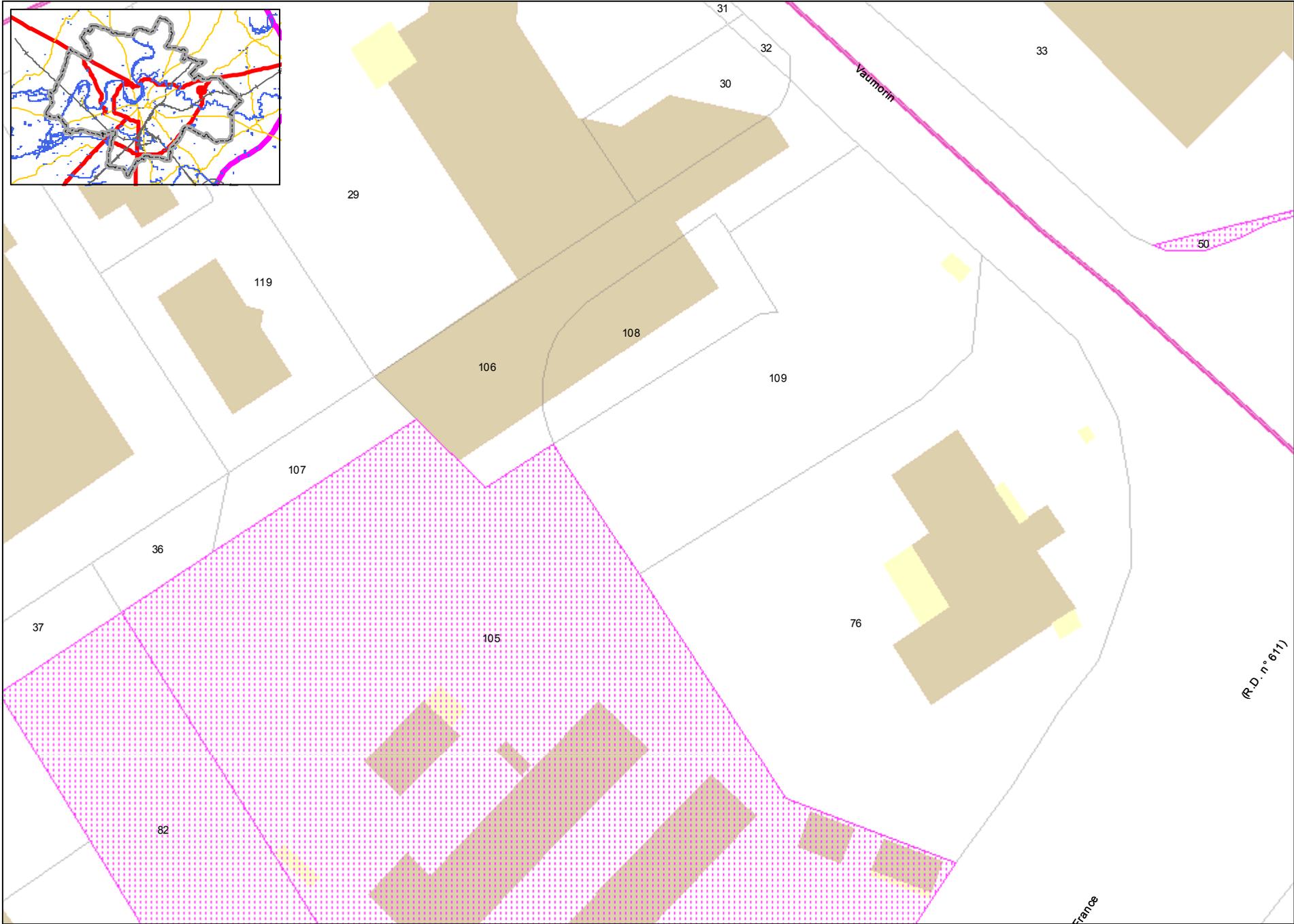
L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,



Jean Claude Joulain  
Inspecteur des Finances Publiques



Légende